



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20220322-09-2022-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2022  
Date de réception préfecture : 25/03/2022

**DELIBÉRATION N°09 - 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux-mille-ving-deux, le vingt-deux mars

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Sandrine FILLASTRE, Adjointe au Maire.**

**Étaient Présents** : Adeline ROLDAO-MARTINS (Maire), Maryse GUILBERT, Didier WROBLEWSKI, Sandrine FILLASTRE, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Némie LECKI, Michel RAES, Eric GUEDON, Marina CAMAGNA, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Sylvie DUPOUY, Virginie SARTEUR, Eric SZWEC, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Jean-Jacques BIZERAY, Géraldine PEUCHET, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Daniel BENAGOU, Djiey Di KAMARA.

**Absents représentés** : Amadou SENE donne pouvoir à Ahmed LAFRIZI  
Christine SEDE donne pouvoir à Nelly GICQUEL  
Nadine RACAULT donne pouvoir à Maryse GUILBERT

**Secrétaire de séance** : Laëtitia ALAPHILIPPE

**BUDGET PRIMITIF 2022**

La crise sanitaire mondiale que nous traversons a d'ores et déjà eu des conséquences extrêmement impactantes sur l'économie mondiale. Cette crise est loin d'avoir fini de produire ses effets. Elle fait peser de grandes incertitudes sur la construction budgétaire 2022, ce qui rend l'exercice d'équilibre délicat.

Face aux incertitudes liées à l'évolution de la pandémie et à l'inflation, le choix a été fait de préparer ce budget primitif dans l'hypothèse d'une année ordinaire, sans reconfinement généralisé, en tenant compte toutefois de l'impact de la crise sanitaire sur nos dépenses de fonctionnement et en faisant le choix de la prudence sur nos inscriptions budgétaires globales.

Néanmoins, l'ambition de la municipalité n'a pas été stoppée depuis le début de la crise. En témoigne les projets ambitieux d'investissement sur l'année 2022, mentionnés ci-après. Cela reste possible grâce à une gestion saine, prudente et responsable des dépenses de fonctionnement lors des dernières années.

Le budget primitif constitue un acte essentiel de cet exercice budgétaire et un outil de gestion indispensable au bon fonctionnement de la collectivité.

S'agissant d'un acte prévisionnel, il retrace et prévoit aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année civile à venir.

En cours d'année et suivant les évolutions sanitaires, législatives et réglementaires, le budget pourra subir des modifications nécessaires afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Il pourra également arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). Le compte administratif qui est produit en fin d'exercice est le document à terme sur lequel seront consignées les réalisations effectives de l'exercice budgétaire considéré.

Le budget comprend deux sections (le fonctionnement et l'investissement) qui permettent de dissocier les opérations liées à l'activité courante des services de celles qui constituent des opérations d'équipement et qui impactent donc la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le budget prévisionnel s'établit en dépenses et recettes à **9.694.840,03 €** et se répartit de la façon suivante :

- **5.806.465,65** euros pour la section de fonctionnement,
- **3.888.374,38** euros pour la section d'investissement.

*Il sera voté au niveau du chapitre. C'est-à-dire que l'ordonnateur (Madame le Maire) peut effectuer des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre. L'ordonnateur peut donc engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du crédit inscrit à ce chapitre. Une nouvelle délibération du conseil municipal est nécessaire pour modifier le montant de ce crédit. La répartition du crédit par article à l'intérieur du chapitre ne présente **qu'un caractère indicatif**.*

## 1 - Le Budget de Fonctionnement

### A - Les dépenses de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2022	TOTAL
011	Charges à caractère général		1 378 155,99	1 378 155,99
012	Charges de personnel et frais assimilés		2 853 687,32	2 853 687,32
014	Atténuations de produits		59 473,32	59 473,32
65	Autres charges de gestion courante		480 125,16	480 125,16
66	Charges financières		58 860,13	58 860,13
67	Charges exceptionnelles		29 670,00	29 670,00
68	Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		10 391,00	10 391,00
022	Dépenses imprévues		60 000,00	60 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 930 362,92</b>	<b>4 930 362,92</b>
023	Virement à la section d'investissement		760 441,07	760 441,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		115 661,66	115 661,66
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>876 102,73</b>	<b>876 102,73</b>
D002	Déficit de fonctionnement reporté		-	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>5 806 465,65</b>

### B - Les recettes de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2022	TOTAL
013	Atténuations de charges		100 000,00	100 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		422 200,00	422 200,00
73	Impôts et taxes		3 607 694,00	3 607 694,00
74	Dotations, subventions et participations		801 801,00	801 801,00
75	Autres produits de gestion courante		140 000,00	140 000,00
76	Produits financiers		100,00	100,00
77	Produits exceptionnels		33 000,00	33 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 104 795,00</b>	<b>5 104 795,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	-
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
R002	Excédent de fonctionnement reporté			701 670,65
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>5 806 465,65</b>

## 2 - Le Budget d'Investissement

### A - Les dépenses d'investissement

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions ainsi que par le recours à l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2022	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	47 904,18	209 782,28	257 686,46
21	Immobilisations corporelles	139 261,88	552 489,60	691 751,48
23	Immobilisations en cours	91 206,29	1 397 730,15	1 488 936,44
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>278 372,35</b>	<b>2 160 002,03</b>	<b>2 438 374,38</b>
16	Emprunts et dettes assimilées		1 450 000,00	1 450 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
45	Opérations pour compte de tiers		-	-
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 610 002,03</b>	<b>3 888 374,38</b>
	Dépenses d'ordre d'investissement		-	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVEST.</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVEST. DE L'EXERCICE</b>		<b>3 610 002,03</b>	<b>3 888 374,38</b>
D001	Résultat reporté ou anticipé	-		
	<b>TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES (Dép+RAR+report)</b>			<b>3 888 374,38</b>

### B - Les recettes d'investissement

Pour 2022, les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **3.888.374.38** euros.

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2022	TOTAL
13	Subventions d'investissement reçues	328 400,00	824 252,76	1 152 652,76
10	Dotations et fonds divers		320 000,00	320 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		954 848,89	954 848,89
45	Opérations pour compte de tiers		-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus		-	-
	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVEST.</b>		<b>2 099 101,65</b>	<b>2 427 501,65</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		760 441,07	760 441,07
040	Recettes d'ordre d'investissement		115 661,66	115 661,66
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVEST.</b>		<b>876 102,73</b>	<b>876 102,73</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. DE L'EXERCICE</b>		<b>2 975 204,38</b>	<b>3 303 604,38</b>
R001	Résultat reporté ou anticipé			584 770,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES (Rec.+RAR+report)</b>			<b>3 888 374,38</b>

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

**Vu** la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les propositions faites au Conseil par Madame le Maire,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à **21 VOIX POUR ET 6 CONTRES** :

- **ADOPTE** le BP 2022 de la Commune de Survilliers, qui s'équilibre de la façon suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 806 465,65 euros</b>
Recettes de fonctionnement	5 806 465,65 euros
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 888 374,38 euros</b>
Recettes d'investissement	3 888 374,38 euros

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Garges-lès-Gonesse.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés
27	24	3	<b>Pour : 21</b> <b>Contre : 6</b> <b>Abstentions : 0</b>

A. ROLDAO. MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**